



Trousse d'information sur le programme Fuel: 2025-2026

Vision: Un monde où chaque personne âgée vit une vie pleine de sens, avec satisfaction et dignité.

Mission: Favoriser le développement et l'adoption d'innovations transformatrices en matière de vieillissement et de santé du cerveau.



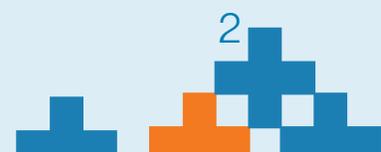
CENTRE FOR AGING
+ BRAIN HEALTH
INNOVATION
Powered by Baycrest

CENTRE D'INNOVATION
SUR LA SANTÉ DU CERVEAU
ET LE VIEILLISSEMENT
Propulsé par Baycrest



Table des matières :

Aperçu du programme	_____	3
Pourquoi la CABHI?	_____	5
Dates importantes	_____	5
Volets de financement du CABHI	_____	6
Thèmes d'innovation	_____	7
Processus de sélection	_____	8
Admissibilité au programme	_____	9
Critères d'évaluation	_____	11
Règles et obligations	_____	12
Ressources	_____	12

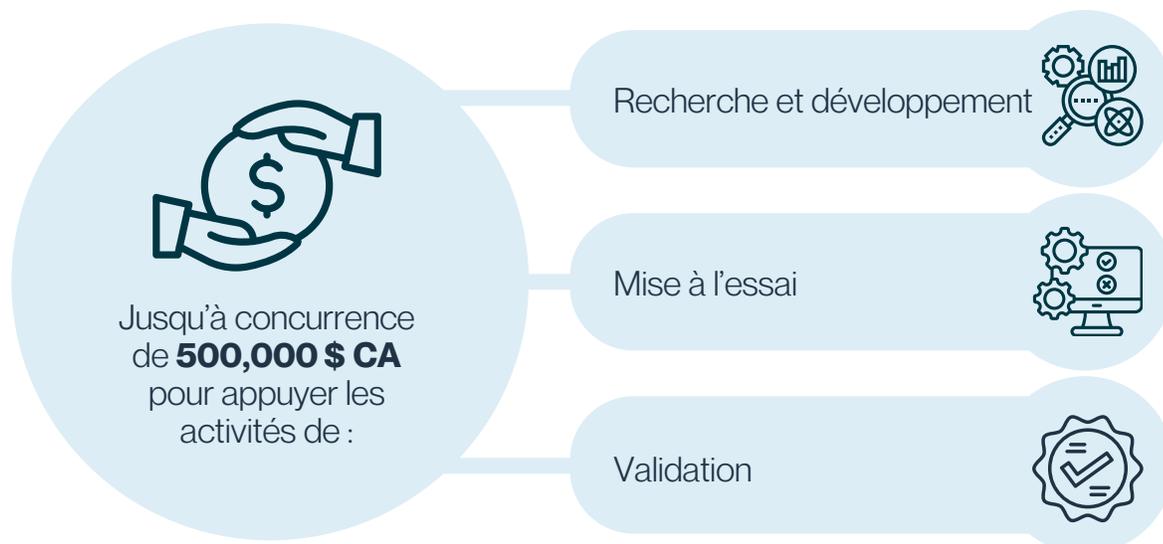


1. Aperçu du programme

Le Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI) reconnaît les obstacles critiques auxquels font face les innovateurs canadiens lorsqu'ils valident des solutions technologiques en santé, en biotechnologie et en technologie financière qui ont le potentiel de résoudre les défis les plus pressants touchant les personnes âgées.

Les chercheurs et les entreprises canadiennes se heurtent à des obstacles lorsqu'ils doivent accéder aux services en capital et à valeur ajoutée en vue d'appuyer la recherche et le développement, l'amélioration de produits et de services, la validation essentielle et les essais pilotes. Ces obstacles peuvent nuire à la compétitivité et à la croissance du marché, tout en retardant l'adoption de nouvelles idées pour résoudre les problèmes les plus complexes auxquels font face les personnes âgées.

Le programme Fuel du CABHI est conçu pour cibler ces défis en offrant aux innovateurs canadiens :



En plus du financement, les demandeurs retenus auront accès à une sélection organisée de services d'accélération du CABHI conçus pour optimiser leur parcours d'innovation :



Services-conseils aux entreprises

Recevoir des fonds supplémentaires (jusqu'à 5 000 \$) pour couvrir les services de consultation externes à l'appui de jalons importants.



Services de conseil en sciences et en recherche

Recevoir des services de validation (jusqu'à 10 000 \$ de soutien pour des activités comme la conception d'études, les consultations scientifiques et d'analyse, etc.) du Kunin-Lunenfeld Centre for Applied Research & Evaluation (KL-CARE), de Baycrest.



Coaching et mentorat

Accédez à plus de 100 scientifiques, chercheurs et professionnels de l'industrie de premier plan par l'entremise de la communauté des mentors et du collectif scientifique de CABHI.



Recrutement de talents

Accès à un financement permettant de subventionner l'embauche d'un stagiaire à hauteur de 25 % environ, offert exclusivement aux entreprises du portefeuille du CABHI.



Canaux de distribution des clients

Accès au réseau d'innovation du CABHI, un groupe de plus de 100 organisations de prestation de soins et du secteur qui sont soutenues et mises à contribution pour tester, adopter et acquérir des innovations.



Validation du client

·Accédez aux tests par l'utilisateur final et la prospection de clients par l'intermédiaire de la plateforme LEAP de CABHI, une communauté de personnes âgées et de partenaires en soins qui peuvent fournir des commentaires essentiels aux clients.

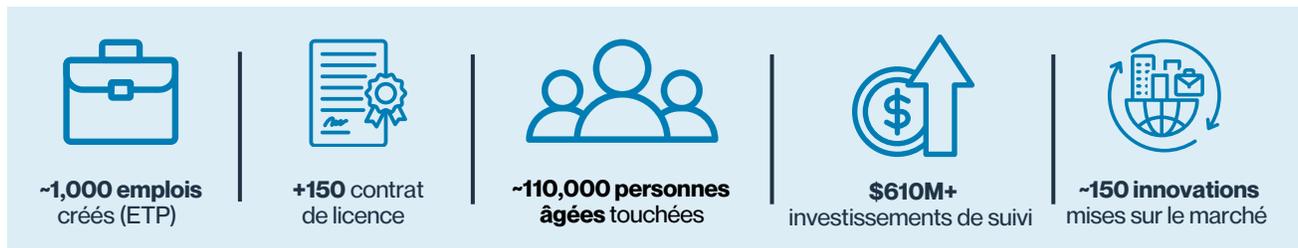


Avantages

Accès à une gamme de services à prix réduits (p. ex., sur le plan juridique, réglementaire et financier) de la part de nos partenaires du réseau d'innovation qui aident les entreprises à croître et à prendre de l'expansion.

2. Pourquoi la CABHI?

Depuis sa création, le CABHI aide les innovateurs à acquérir des clients, à accroître leurs revenus, à déposer des demandes de brevet, à élargir les bassins de ventes, à se constituer en société dans de nouveaux domaines de compétence provinciale et territoriale et à obtenir des investissements de suivi et des subventions (y compris des capitaux de démarrage ou de série A et des obligations non garanties). À ce jour, les innovateurs appuyés par le CABHI ont eu un impact immense :



3. Dates importantes

Dates importantes

Début de l'acceptation des demandes	12 mars 2025
Date limite d'acceptation des demandes	23 avril 2025
Avis de présélection	2 mai 2025
Processus de diligence raisonnable <ul style="list-style-type: none">Examen de la salle des donnéesSéances de diligence raisonnable	Du 2 au 21 mai 2025
Avis au demandeur sélectionné	30 mai 2025
Date de début	1 juin 2025

Dernière mise à jour le 12 mars 2025

4. Volets de financement du CABHI

Le programme Fuel du CABHI acceptera des demandes dans deux volets de financement :

- Volet A : **Entreprises en démarrage**
- Volet B : **Chercheurs**

Volet A : entreprises en démarrage

Chaque entreprise sélectionnée peut recevoir un financement du CABHI pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ CA en vue de lui permettre d'atteindre un ou plusieurs jalons de validation sur une période de 12 mois. Le financement du CABHI sera versé en tranches en fonction de jalons particuliers

**CABHI déterminera le type de transaction approprié au moment de l'obtention du financement. Par le passé, les accords de CABHI ont pris la forme d'une simple convention pour des capitaux propres futurs, d'un prêt à risque et de billets convertibles.

Volet B : chercheurs

Les chercheurs peuvent demander jusqu'à 500 000\$ CA en financement non dilutif du CABHI. Si la demande est retenue, le financement sera administré tout au long du projet, conformément à l'achèvement des étapes de recherche, de développement ou de validation convenues d'un commun accord.

Les chercheurs doivent être affiliés à un établissement universitaire canadien agréé, à un établissement de recherche reconnu ou à un organisme de soins de santé (collectivement appelés organismes hôtes). Les chercheurs doivent également créer et valider la propriété intellectuelle qui n'est pas attribuée à une entreprise à but lucratif ou qui ne lui appartient pas. La propriété intellectuelle doit appartenir au chercheur, à l'organisation hôte ou à une combinaison des deux (conformément aux politiques de propriété intellectuelle du bureau de transfert de technologie de l'organisation hôte).



5. Thèmes d'innovation

Les thèmes d'innovation du CABHI garantissent que nos projets et les partenariats contribuent à notre mission et concrétisent notre vision. Lorsque nous évaluons des occasions, nous veillons à ce qu'elles correspondent à nos thèmes d'innovation principaux et transversaux ainsi qu'à l'incidence des solutions sur les personnes touchées par la démence.

Thèmes principaux

- Vieillesse à domicile
- Santé financière et mieux-être (thème des sociétés de technologies financières)
- Soutien aux soignants
- Coordination des soins et navigation au sein du système
- Santé cognitive et mentale
- Santé cérébrale des femmes et Femtech

Thèmes transversaux

- Diversité, accessibilité et équité en santé
- Promotion de l'inclusion sociale et prévention de la stigmatisation et des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées

Pour en savoir plus sur les thèmes d'innovation de CABHI, consultez [notre site Web](#).



6. Processus de financement

1. Candidatures en ligne :

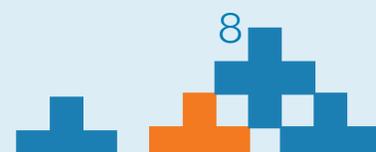
Les demandes sont soumises en ligne, puis examinées et évaluées par le comité d'examen du CABHI. Les innovateurs présélectionnés sont invités à participer au processus de diligence raisonnable et d'examen du financement.

2. Diligence raisonnable et examen du financement :

1. Les innovateurs présélectionnés à l'issue du processus de demande en ligne offriront au CABHI un accès à leur salle de données et participeront à une journée de diligence raisonnable. Cela permettra de déterminer s'ils sont admissibles à un investissement pouvant aller jusqu'à 500 000\$ CA.

3. Sélection et contrat :

1. À la suite d'un processus de diligence raisonnable réussi, le CABHI informera tous les demandeurs sélectionnés et procédera à la passation de marchés (voir ci-dessous) en fonction du type de demandeur (c.-à-d. entreprise ou chercheur).



7. Missibilité au programme

Volet A : entreprises en démarrage

- L'entreprise doit être enregistrée au niveau fédéral ou provincial au Canada
- L'entreprise doit avoir un plafond d'évaluation supérieur ou égal à 4 M\$ CA, ou des revenus bruts supérieurs à 500 000 \$ CA au cours des 12 derniers mois (au moment de la demande).
- Le demandeur principal doit détenir un pouvoir de signature pour l'entreprise (généralement le fondateur ou le chef de la direction).
- L'entreprise doit posséder ou détenir des droits sur la propriété intellectuelle liée à la solution ou au produit financé et avoir le droit d'exploiter la propriété intellectuelle dans l'avenir.
- Le chercheur ou l'organisation hôte doit posséder ou détenir des droits de propriété intellectuelle liés à la solution ou au produit financé et avoir le droit d'exploiter la propriété intellectuelle dans l'avenir.

Remarque : Si vous avez des questions au sujet de votre admissibilité au programme ou de la façon de constituer votre entreprise au Canada sous le régime des lois provinciales ou fédérales, veuillez vous adresser à Jesse Mastrangelo par courriel à jmastrangelo@cabhi.com.

Volet B : chercheurs

- Le demandeur doit être affilié à un établissement d'enseignement canadien agréé (p. ex. université, collège) ou à une institution de recherche ou un organisme de soins de santé reconnu.
- La solution doit être à un niveau de maturité technologique (NMT) 7 ou supérieur.
- Le chercheur doit se concentrer sur la création et la validation d'une propriété intellectuelle qui n'est pas attribuée à une entreprise à but lucratif ou qui ne lui appartient pas, et la propriété intellectuelle doit appartenir au chercheur, à l'organisation hôte ou à une combinaison des deux (conformément aux politiques sur la propriété intellectuelle du bureau de transfert de technologie de l'organisation hôte).
- Le demandeur doit être admissible à un financement par l'entremise de son organisation hôte.
- L'entreprise doit posséder ou détenir des droits sur la propriété intellectuelle liée à la solution ou au produit financé et avoir le droit d'exploiter la propriété intellectuelle dans l'avenir.
- Le chercheur ou l'organisation hôte doit posséder ou détenir des droits de propriété intellectuelle liés à la solution ou au produit financé et avoir le droit d'exploiter la propriété intellectuelle dans l'avenir.

Admissibilité au programme supplémentaire

- Le produit ou les solutions doivent clairement porter sur au moins l'un des six thèmes d'innovation du CABHI.
- Le produit ou la solution doivent être prêts pour la validation.
- Les fonds du CABHI doivent être utilisés pour aider l'entreprise à franchir une étape importante de validation, notamment :
 - Validation clinique ou scientifique de la solution (y compris la validation du processus)
 - Validation auprès du client et des utilisateurs finaux (effectuer des études de prospection de clients et mener des études pour démontrer ou améliorer le produit ou les services pour répondre aux besoins et aux attentes des utilisateurs finaux).
 - Validation du produit (évaluer et vérifier la qualité, l'innocuité, l'efficacité et/ou le rendement du produit ou des services).
 - Validation de marché (solliciter la participation des utilisateurs finaux et des personnes âgées pour évaluer et mettre à l'essai la viabilité du produit ou des services dans le public cible).
 - Validation des répercussions socioéconomiques et sanitaires
- Le produit et la solution peuvent être exploités librement (c.-à-d. qu'ils ne présentent aucun risque de violation potentielle).
- Le demandeur qui présente la demande doit utiliser le financement du CABHI conformément aux Directives relatives aux dépenses admissibles du CABHI.
- L'entreprise ou l'organisation hôte doit utiliser le financement du CABHI conformément à ses lignes directrices sur les dépenses admissibles et aux règles relatives aux voyages et à l'accueil.

8. Critères d'évaluation

Expérience en équipe (30 %)

- Pourquoi votre équipe et vous-même êtes-vous particulièrement qualifiés pour résoudre ce problème ou travailler sur cette solution?
- Quels sont vos antécédents en matière de réussite?
- Qui contribue à votre réussite?

Qualité de la solution (30 %)

- Comment avez-vous choisi cette idée?
- Comment savez-vous que le produit ou la solution est nécessaire?
- Quelle norme de soins ou quelles solutions votre marché cible utilise-t-il actuellement pour régler ce problème?
- Quels sont les avantages de votre solution par rapport aux normes, produits et pratiques existants?

Débouchés et potentiel de croissance (20 %)

- Quelle est la taille actuelle du marché et quelle est la croissance prévue dans 5 à 10 ans?
- Pourquoi avez-vous accordé la priorité à ce marché?
- Quel est votre modèle d'affaires ou de service, et comment cela vous permettra-t-il d'attirer des clients?
- Comment faites-vous de l'argent?

Concurrence/traction (20 %)

- Quels sont les obstacles à l'adoption de votre solution et comment vous y attaquez-vous?
- Quels sont vos principaux concurrents, tant sur le plan des catégories de produits que des entreprises?
- Comment et pourquoi réussirez-vous mieux?

9. Autres règles et obligations

- Le CABHI n'obtiendra aucun droit sur la propriété intellectuelle associée à la réalisation de toutes activités de recherche et développement, de mise à l'essai de produits et de validation, mais il pourra en diffuser les résultats.
- Le CABHI encourage fortement la promotion de votre propriété intellectuelle partout au Canada, dans l'intérêt des Canadiens.
- Le CABHI se réserve le droit de choisir des demandes lui permettant de conserver un portefeuille équilibré, ce qui comprend, sans s'y limiter, la répartition des entreprises dans l'ensemble de ses thèmes d'innovation, la diversité des nouvelles entreprises, la diversité géographique et le type de contrat d'investissement.
- Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter un autre demandeur à entamer des négociations si un contrat n'est pas signé dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par le CABHI).
- Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et de modifier ou d'annuler cette proposition d'innovation en tout temps, sans encourir de responsabilité.
- Le CABHI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'une ou l'autre des modalités de ce programme à tout moment, sans assumer quelque responsabilité que ce soit. Le CABHI se réserve le droit de refuser les demandes présentées dans le cadre de ses programmes. La décision finale quant à l'admissibilité des demandes incombe uniquement au CABHI, et ce, en fonction des fonds disponibles.

10. Ressources

Les ressources suivantes sont également disponibles sur le [site Web du CABHI](#) en format PDF téléchargeable :

- [Directives relatives aux dépenses admissibles](#)
- [Version anglaise de la présente trousse de programme](#)
- [Directive sur les fonds de contrepartie](#)

Les ententes de financement du projet seront communiquées aux demandeurs sélectionnés pendant la phase de sélection et de passation de marchés, après un processus de diligence raisonnable réussi. Pour toutes autres questions, communiquez avec Jesse Mastrangelo à jmastrangelo@cabhi.com

[Présentez votre demande au programme Fuel ici](#)